



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°26-2022 – 7 juillet 2022

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Eric Gautron, Directeur Gérant



EDITO

AUGMENTER LES SALAIRES : C'EST UNE NÉCESSITÉ ET UNE URGENCE !

Le gouvernement a transmis en urgence son projet de loi « pouvoir d'achat » pour avis aux différentes instances nationales dont les conseils d'administration des caisses nationales de Sécurité sociale.

Dans ces instances FO a pris acte de ce projet car bien sûr nous ne nous opposons pas à des mesures données aux salariés dans la situation actuelle mais nous redisons que cela non seulement n'est pas suffisant, mais n'est pas la solution.

Les salariés attendent plus qu'un chèque alimentaire ou un chèque carburant, ce n'est pas l'aumône de l'Etat que nous demandons.

Nous revendiquons l'augmentation des salaires à commencer par le SMIC qui doit booster les négociations collectives.

D'ailleurs où en est-on à la Sécu, alors que l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, largement insuffisant, a été annoncée ?

Rien ne semble pressé quant à l'augmentation de la valeur du point !

Cette semaine l'UCANSS nous répond qu'elle n'a pas de visibilité sur le dossier !

Il faudra attendre le 14 septembre pour que le COMEX de l'UCANSS donne un mandat de négociation à sa nouvelle directrice et réunir les interlocuteurs sociaux.

D'ici là l'inflation aura encore grimpé et il n'y a d'ores et déjà pas beaucoup d'espoir à nourrir pour que notre employeur soit en mesure de nous faire une proposition digne de la situation que nous vivons.

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG

Augmenter les salaires : c'est une nécessité et une urgence !

Pages 2 et 3 :

INC UCANSS du 5 juillet 2022 Compte rendu du SNFOCOS

Page 4 : InFOMilitante du 4 juillet « Pouvoir d'achat : FO redit l'urgence d'une hausse des salaires »

Page 5 : Déclaration de la CE confédérale du 29 juin 2022 « Augmenter les salaires c'est maintenant !!! »

Pages 6 à 7 : Déclaration FO au Conseil de la CNAM le 30 juin 2022 relative au projet de loi portant mesures d'urgences pour la protection du pouvoir d'achat

Page 8 : Communiqué AG2R La Mondiale Agenda

Eric Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS



INC UCANSS DU 5 JUILLET 2022

COMPTE RENDU DU SNFOCOS

L'ensemble des Fédérations par l'intermédiaire de FO effectue une déclaration pour demander la revalorisation du point suite au dégel de l'indice des fonctionnaires.

Monsieur Le May a indiqué ne pas avoir de vision sur la transposition de l'augmentation du point d'indice de la Fonction Publique sur le champ de la Sécurité sociale.

Le COMEX devrait aborder ce point lors de sa réunion prévue le 6 juillet et il est probable que le mandat de négociation ne sera donné à la Directrice de l'UCANSS que le 14 septembre, date de réunion de rentrée du COMEX.

Le **SNFOCOS** a lu la déclaration suivante :

« Monsieur le Directeur,

Nous nous félicitons d'avoir communication des grands enjeux RH qui se dessinent dans le cadre de la future COG.

En premier lieu nous souhaiterions que vous nous indiquiez si la négociation avec la tutelle est toujours en cours ou si elle est d'ores et déjà clôturée sur la base des grandes lignes que vous allez nous présenter.

En second lieu nous souhaitons apporter quelques remarques qui ne se veulent pas exhaustives.

Nous constatons que le volet Dialogue social comporte sur le plan national « une offre de service dédiée à l'accompagnement des réformes ». Pourriez-vous nous apporter quelques éclaircissements ? De quelles réformes s'agit-il ? Qu'entendez-vous par offre de service à destination du dialogue social national ? Qui dit offre de service dit recueil des besoins. Les organisations syndicales vont-elles être interrogées sur les éventuels besoins qu'elles pourraient avoir en matière de dialogue social national ?

Sur ce même volet nous notons « renégociations » avec une liste de sujets que nous interprétons comme non exhaustive, dont la classification.

Pourriez-vous également nous éclairer ? Dont on comprendre par « renégociation » que ne seront abordés que des sujets pour lesquels une négociation a été récemment ouverte ?

Doit-on comprendre par exemple que, concernant les Agents de Direction, l'UCANSS reste dans le déni et l'illégalité (obligation de négociation sur les classifications tous les 5 ans), la dernière négociation, sur la classification, qui n'a d'ailleurs pas aboutie à une quelconque signature, datant de 2013.

Certes, il y a eu d'autres négociations depuis, mais pas sur la classification (notamment négociation ayant abouti à la convention collective ADD de septembre 2018 mais portant sur d'autres sujets que la classification, comme l'accompagnement à la mobilité etc...).

L'UCANSS a proposé récemment, à sa seule initiative et sans négociation ni même discussion, l'ouverture de 50 points de la plage d'évolution salariale, thème qui fait partie de la classification (en

l'occurrence le protocole de juillet 2005), mais il n'y a pas eu de négociation, ni sur ce seul sujet ni sur la classification (qui comprend la grille des niveaux de rémunérations et des emplois, le classement des organismes, entre autres).

Concernant le volet Management pourriez-vous nous donner des précisions sur le référentiel managérial commun ? S'agit-il d'uniformiser un référentiel qui aurait vocation à s'appliquer quel que soit le niveau de management ?

Enfin sur le volet Immobilier nous notons « la mise en place d'un comité de suivi sur le sujet du Flex Office ». Nous nous étonnons que vous évoquiez un comité de suivi alors même que ce sujet n'a jamais été concrètement abordé en INC. Nous vous rappelons l'extrême sensibilité de cette thématique pour l'ensemble des collaborateurs et nous vous appelons à la plus grande transparence dans le cadre des instances paritaires nationales.

Nous vous remercions de votre écoute ».

Le Directeur de l'UCANSS a tenté d'écourter notre prise de parole nous indiquant que nous posions des questions qui pouvaient faire l'objet d'interventions pendant le fil de la présentation.

Cette présentation des futures orientations de la COG 2023-2026 nous laisse sur notre faim tant de nombreuses thématiques nécessiteraient de pouvoir accéder directement à la rédaction de la COG pour en comprendre les motivations et surtout les objectifs qui y sont liés.

Sur les volets Dialogue Social, RH management et Agents de Direction nous sommes encore une fois dans une vision unilatérale qui ne reprend pas les besoins des collaborateurs.

On ne peut que regretter de n'avoir rien décelé de concret visant à la fidélisation ou l'évolution interne du personnel. De plus en plus de salariés et notamment de cadres quittent nos organismes, les résultats du BSI ne sont pas des plus encourageants mais cela ne semble susciter aucune inquiétude.

Sur le volet des achats, la course à la mutualisation reste d'actualité. Pourtant la récente expérience du marché sur le vote électronique montre ses limites, celui-ci ayant entraîné des contestations voire des avenants aux PAP négociés.

Sur les questions posées, notre Directeur Général ne répond pas vraiment considérant sans doute que sa simple lecture du document présenté est explicite.

Concernant nos questions sur l'ouverture de négociation sur les classifications, Monsieur Le May a indiqué en fin de séance qu'un calendrier de négociation d'ici 2024 serait ouvert avec dans l'ordre les Employés et Cadres, les Praticiens Conseils et les Agents de Direction.

Enfin, notre Directeur Général nous informe de l'obtention d'ETP supplémentaires pour mettre en œuvre ces objectifs COG.

Toutes les Branches doivent en restituer et effectuent des efforts et l'UCANSS en obtient, le personnel de la Sécurité Sociale en prendra acte !

La délégation du SNFOCOS : Sabine Vavasseur, Jean-Philippe Bourel, Thierry Faivre et Christophe Rabot



POUVOIR D'ACHAT : FO REDIT L'URGENCE D'UNE HAUSSE DES SALAIRES

INFO MILITANTE DU 4 JUILLET 2022

Si le contexte politique est porteur d'incertitudes, pour autant ce n'est en rien un temps de latence sur le plan de la revendication syndicale et FO reedit l'urgence d'augmenter les salaires. D'autant que l'inflation, estime l'Insee, pourrait atteindre 7 % en septembre. Le 26 juin, Les Échos et l'AFP révélaient des mesures du projet de loi de l'exécutif sur le pouvoir d'achat, projet qui prévoit 7 milliards d'euros cette année et 8 milliards en 2023. Il devrait être présenté le 6 juillet en Conseil des ministres et sera intégré à une loi de finances rectificative. Le 27 juin, le ministre de l'Économie indiquait quant à lui que la cote d'alerte est atteinte sur les finances publiques. L'objectif est de revenir à leur équilibre d'ici à 2027, donc tout n'est pas possible en matière de dépenses publiques. Et en l'absence de toute hausse d'impôts. Ce qui exclut notamment l'apport de recettes supplémentaires pouvant être apportées par les entreprises, via une modification de leur fiscalité.

Le caractère essentiel de la négociation collective

Le projet conçoit une revalorisation de 4 % de diverses prestations sociales (RSA, AAH et Aspa), intègre la mesure de hausse — identique et précédemment annoncée — des retraites de base, de la prime d'activité et prévoit + 3,5 % pour les APL. Il prévoit aussi un chèque inflation de 100 ou 150 euros, un plafonnement à 3,5 % de la hausse des loyers, la poursuite du système de « bouclier » tarifaire sur l'énergie ou encore un élargissement, par l'abaissement de sa réglementation, du dispositif d'intéressement en entreprise. A été annoncé aussi le triplement (3 000 ou 6 000 euros) de la prime sur le pouvoir d'achat pour les salariés percevant moins de trois fois le Smic. Cette PEPA — défiscalisée, exonérée de cotisations sociales et facultative — a été versée en 2021 à seulement un salarié sur cinq et affiche un montant moyen de 506 euros. Alors que les salariés ne demandent pas la charité, rappelle régulièrement la confédération, ce système de prime détruit la possibilité de négociation sur les salaires, pointait le 27 juin dans les médias le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot.

La confédération demande l'ouverture ou la réouverture (par l'activation des clauses de revoyure) de négociations salariales avec les employeurs. De même, insistait-il, il y a nécessité d'une hausse massive du Smic. Et sur ce sujet, c'est le gouvernement qui détient le pouvoir de décision.

Valérie Forgeront, Journaliste à l'inFO militante

DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE CONFÉDÉRALE DU 29 JUIN 2022

AUGMENTER LES SALAIRES C'EST MAINTENANT !!!



DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE CONFÉDÉRALE DU 29 JUIN 2022

Augmenter les salaires c'est maintenant !!!

Les mesures ponctuelles décidées par le gouvernement, constituent des rustines susceptibles de nuire aux négociations salariales à tous les niveaux.

Pour la CE Confédérale, seule l'augmentation des salaires est structurellement la réponse au maintien du pouvoir d'achat des salariés, qu'ils soient du public ou du privé.

Ces augmentations génèrent des cotisations dont on sait combien elles sont essentielles au financement de notre système de protection sociale collective.

C'est pourquoi, FO revendique l'augmentation du SMIC à 1500 euros immédiatement. Une véritable augmentation du point d'indice dans la fonction publique permettant le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000.

Les pensions et les minima sociaux doivent également être revalorisés de manière significative.

La tendance du gouvernement de favoriser l'épargne salariale, notamment l'intéressement et les hypothétiques primes PEPA ne participent pas aux salaires différés et ne favorisent pas les négociations de salaire.

Il faut redonner la place qui est la sienne à la négociation collective.

Les interlocuteurs sociaux doivent pouvoir négocier librement sur tous les sujets qui leur paraissent opportuns.

Pour la CE confédérale le sujet prioritaire est l'augmentation des salaires par la négociation, la pratique contractuelle et conventionnelle, par le rapport de force si nécessaire.

C'est pourquoi FO n'acceptera pas qu'au prétexte de contenir l'inflation, le gouvernement prône la modération salariale. Elle n'acceptera pas non plus qu'au prétexte de réduire la dette publique, les investissements indispensables à la survie de nos services publics (hôpital, école, collectivités territoriales, service public de l'énergie...) soient refusés.

DÉCLARATION FO AU CONSEIL DE LA CNAM LE 30 JUIN 2022

RELATIVE AU PROJET DE LOI PORTANT MESURES D'URGENCES POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT

FO Déclaration Force Ouvrière

Projet de loi portant mesures d'urgences pour la protection du pouvoir d'achat
30 juin 2022
Conseil de la CNAM

Mesdames, Messieurs les conseillers,

Cette semaine les caisses nationales de la Sécurité sociale sont saisies du projet de loi du nouveau gouvernement pour la mise en place en urgence de mesures en faveur du pouvoir d'achat. Notons collégialement que nous sommes consultés ce jour sur des textes qui pourraient très bien être profondément modifiés par le travail parlementaire dans une phase ultérieure.

Quoi qu'il en sera il reste certain que la Sécurité sociale est directement concernée par ce texte tant en raison des revalorisations de prestations que plus généralement aussi sur son financement à l'heure où nous attendons la tenue de la commission des comptes de la Sécurité Sociale.

Force est de constater que ce nouveau quinquennat s'ouvre sur la droite ligne politique du précédent qui donne des réponses dans le temps court et ne s'inscrit pas sur le temps long. A titre liminaire, Force Ouvrière tient à rappeler que seule l'augmentation générale des salaires, du point d'indice, des pensions et minima sociaux est une réponse efficace et pérenne à la baisse du pouvoir d'achat des salariés, et plus globalement à la hausse de la pauvreté.

Pour Force ouvrière, toutes les mesures ponctuelles, prises en faveur du pouvoir d'achat par le gouvernement, constituent des rustines susceptibles de peser sur les négociations salariales à tous les niveaux et d'affaiblir la notion si vite oubliée du salaire différé.

Pour Force ouvrière, dans notre modèle seule une augmentation des salaires génère des cotisations et nous savons tous et toutes combien elles sont essentielles au financement de notre système de protection sociale. Ainsi tout politique, tout acteur en responsabilité, doit comprendre que toute exonération de cotisation sociale est une fragilisation de plus au patrimoine commun qu'est la sécurité sociale.

Répondant à l'urgence de l'immédiateté les mesures proposées reposent sur l'absence de cotisation et si elles ne sont pas compensées elles privent de nouvelles ressources les finances de la Sécurité sociale, déjà injustement mises à très rude épreuve avec la crise sanitaire.

Ainsi un ensemble de mesures cherche à développer le versement de primes, notamment le renouvellement de la prime dite de « pouvoir d'achat », non soumises à cotisation, et le

FO Déclaration Force Ouvrière

développement de l'intéressement ou de la participation comme mesures de « partage de la valeur ajoutée » au lieu du versement de salaires. Outre qu'il s'agisse là de mesures à la discrétion de l'employeur qui ne concernent que certains salariés, c'est en plus le remplacement du salaire par des formes de rémunération qui ne constituent aucun droit.

En outre, il est prévu de nouvelles exonérations de cotisation pour les travailleurs indépendant percevant un revenu équivalent au SMIC, avec l'objectif affiché de leur faire bénéficier des réductions de cotisation salariales ou patronales qui ont été réalisées lors du précédent quinquennat. Pour Force Ouvrière, c'est donc encore l'affaiblissement des ressources de la Sécurité sociale, soit par une perte sèche s'il n'y a pas de compensation ou alors devra-t-on s'attendre à une fiscalisation accrue.

Par ailleurs dans le cadre des dispositions à venir sur le prime transport celle-ci se contente d'adapter temporairement le régime fiscal attaché à la prime transport.

Face à l'augmentation des prix du carburant, il aurait été opportun de généraliser le bénéfice de la prime transport à tous les salariés qui ne peuvent pas se rendre sur leur lieu de travail autrement qu'en utilisant leur véhicule personnel.

Pour Force Ouvrière, cet ensemble de mesure poursuit donc la transformation de notre modèle social. FO revendique un modèle social fondé sur un financement par les cotisations sociales, avec un partage des richesses produites dans l'entreprise par le salaire. Elle rappelle donc sa revendication d'importance majeure d'augmentation générale des salaires et du point d'indice.

Conscient de la fragilité croissante des ménages nous prenons acte de ces mesures parce qu'elles répondent à une situation d'urgence toutefois nous regrettons ici qu'elles se traduisent par un manque de ressources pour la Sécurité Sociale.

Voir ici aussi les déclarations :

- [Au conseil de la CNAV le 6 juillet 2022](#)
- [A la commission Financière CNAF le 28 juin 2022, au Conseil d'Administration URSSAF caisse Nationale et au CATMP le 30 juin 2022](#)

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut,

le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01
47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en
ligne sur <https://snfocos.org/adherer/>



COMMUNIQUÉ AG2R LA MONDIALE

GRÂCE AU BILAN DE PROTECTION SOCIALE, FAITES LE POINT SUR VOTRE SITUATION PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

Etes-vous bien couvert ? Quel sera le montant de votre revenu à la retraite ? Vous souhaitez protéger votre conjoint, préparer un projet, ou financer les études de vos enfants : connaissez-vous réellement le niveau de vos revenus actuels ? Arrêt de travail, décès, départ à la retraite... nombreuses sont les questions que vous vous posez sur ces sujets, pour vous et vos proches. L'audit d'accompagnement sur la protection

sociale d'AG2R LA MONDIALE, c'est :

- 1 - Un bilan offert et confidentiel
- 2 - Un conseiller expert à vos côtés
- 3 - Une visualisation de votre situation actuelle
- 4 - Une visualisation de votre situation optimisée
- 5 - Un accompagnement selon l'évolution de votre situation

Pour plus d'informations :

<https://www.ag2rlamondiale.fr/chefs-d-entreprise-et-TNS/tous-nos-services/realiser-un-audit-de-protection-sociale>

Pour nous contacter :

<https://www.ag2rlamondiale.fr/contactez-nous>

Par téléphone : 0970 808 808 (Numéro non surtaxé)

5 minutes
pour prendre rendez-vous

1 heure
pour un bilan personnalisé
offert d'une valeur de 1000 €

1 vie
de protection sociale complète



AG2R LA MONDIALE

AGENDA

11 juillet 2022 :
RPN Ségur de la Santé

12 juillet 2022 :
RPN Formation
professionnelle

13 juillet 2022 :
Bureau national du
SNFOCOS

NOS PARTENAIRES



AG2R LA MONDIALE

Amundi | Épargne Salariale
& Retraite

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)